

# L'îlot offre plus de sécurité

**PASSAGES PIÉTONS** • Selon les spécialistes, les accidents sur les passages cloutés surviennent lors du franchissement de la deuxième voie de circulation.



Avec un îlot central, la sécurité des piétons se trouverait foncièrement améliorée. KEYSTONE

## PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Sur le passage clouté de Täuffelen (BE), dans le Seeland, un policier de 34 ans est mort samedi fauché par une voiture. Traversant en même temps que lui, son épouse et ses deux enfants ont été blessés. Tragique accident provoqué par une manœuvre de dépassement d'un automobiliste. L'enquête étant encore en cours, la Police cantonale bernoise ne donne pas de détails supplémentaires mais confirme un fait important: le passage de Täuffelen était dépourvu d'îlot central.

Sans prétendre que, dans le cas bernois, pareil dispositif aurait sauvé la vie du piéton, les spécialistes confirment qu'un îlot central améliore considérablement la sécurité. «Oui, pareille mesure est efficace car la majorité des accidents se passent sur la deuxième partie du passage clouté», confirme Silvan Granig, porte-parole de la fondation Road Cross, organe de prévention des accidents de la route. «Cela gêne ou empêche une manœuvre de dépassement comme celle tentée par le conducteur fautif de Täuffelen. Si une auto arrive à vive allure et que le piéton n'est pas assez rapide pour traverser les deux voies de circulation, un îlot peut lui sauver la vie.»

La construction d'un îlot coûte bien évidemment quelques milliers de francs mais, selon Silvan Granig, ce n'est rien par rapport à une vie sauvée. «Les coûts bien sûr diffèrent selon les aménagements complémentaires à apporter, mais on peut en construire un pour 8000 francs déjà», poursuit le porte-parole. «La donne change s'il faut modifier toute la rue.»

## 20 000 passages pas sûrs

Dans le cas du dramatique accident survenu dans le village seelandais, l'enquête de police dira si le passage comportait d'éventuels défauts. Eclairage ou élément masquant la vue du piéton ou de l'automobiliste, les pièges sont variés. Pas plus tard qu'hier, la Police cantonale zurichoise a décidé d'augmenter la surveillance en ces endroits sensibles et contrôler l'éclairage. La semaine passée, le Valais a également pris une résolution pour améliorer l'éclairage. Le Tessin a quant à lui supprimé une quarantaine de passages cloutés dont la sécurité n'était pas suffisante.

Il est vrai qu'il y a du boulot. Le Bureau de prévention des accidents (BPA) estime que «sur les quelque 45 000 pas-

sages cloutés de Suisse, 20 000 ne sont pas sûrs», explique Daniel Mena, porte-parole du BPA. «Nous n'avons pas été consultés sur le cas de Täuffelen. Pareille démarche revient à l'autorité cantonale.»

Silvan Granig ajoute qu'en Suisse on trouve un nombre très important de passages cloutés, bien plus qu'en Allemagne, pays pourtant dix fois plus peuplé. «Mais en Allemagne, on compte un accident mortel de moins par an qu'en Suisse», constate le porte-parole. «Les automobilistes se comportent mieux envers les piétons qui ont la priorité depuis 1964.»

En Suisse, cette priorité n'a été introduite qu'en 1994. «C'est peut-être une raison pour expliquer qu'une part importante des automobilistes helvètes – qui ont appris les règles de circulation avant cette modification de loi – intègrent mal cette priorité absolue lorsqu'un piéton s'engage sur un passage», précise Silvan Granig.

Depuis ce changement de loi, le piéton helvète n'a plus besoin de faire le fameux signe pour manifester son intention de traverser. Faudrait-il le réintroduire? «A Täuffelen, ce geste n'aurait pas évité l'accident», objecte Silvan

Granig. «Il faut aussi s'imaginer que pour certaines personnes comme les handicapés ou les enfants, ce geste n'est pas facile.»

## Introduire les feux?

La solution pour sécuriser un passage piétons peut également résider dans la pose de feux. On l'a vu récemment en ville de Fribourg, la suppression de feux au passage clouté situé à l'avenue de la Gare (notre édition du 23 novembre) a suscité la polémique. Des conseillers généraux sont intervenus pour demander leur réintroduction, mais le dernier mot reviendra au Conseil communal.

Reste que le temps presse pour améliorer la situation car la liste des morts et des blessés s'allonge. Selon l'ATS, au mois de novembre, sept piétons sont décédés en Suisse. Rien que la semaine passée, sept personnes ont été renversées sur des passages pour piétons dans les cantons de Schwytz, Appenzell Rhodes-Extérieures, Zurich, Argovie et Saint-Gall. C'est en outre lors des mois de novembre et décembre, quand la luminosité baisse, que les accidents impliquant des piétons sont les plus fréquents. I

## INTERVIEW EXPRESS

### «J'ai agi pour le bien du pays»



## DIDIER BURKHALTER

> Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a surpris, vendredi, en annonçant qu'il allait quitter le Département de l'intérieur pour celui des Affaires étrangères. Le libéral-radical neuchâtelois assure n'avoir pas fui devant la difficulté. «J'ai agi pour le bien du pays. Le Conseil fédéral est d'avis que cette répartition des départements renforce les possibilités d'obtenir des majorités. Et cela, dans tous les domaines.»

**Est-ce plus efficace de confier à un socialiste les dossiers chauds du Département de l'intérieur comme l'assurance-maladie ou l'AVS?**

Je crois beaucoup aux réformes lancées dans le domaine de la santé et du social. Je suis très motivé à les soutenir. Ce n'est pas parce que je serai dans un autre département que je ne m'engagerai pas. Vous savez néanmoins à quel point il est difficile d'obtenir des majorités, que ce soit au parlement ou devant le peuple. C'est assurément le cas de la loi sur les réseaux de soins contre laquelle un référendum a été lancé. Je pense que le passage du Département de l'intérieur en mains socialistes renforce clairement ses chances de succès devant le peuple. Par contre, je démène tout marché avec le PS.

**Vous n'êtes pas prédestiné aux Affaires étrangères alors que vous ne dirigez les affaires intérieures que depuis deux ans et que vous avez juste eu le temps de mettre des réformes sur les rails...**

C'est vrai, mais la question se pose aujourd'hui et il fallait décider. Je me réjouis de travailler au positionnement de la Suisse dans le monde.

**C'est aussi un domaine dans lequel il est difficile d'obtenir des majorités devant le peuple...**

Effectivement. Ce n'est peut-être pas si mal qu'un libéral s'en occupe. Cela faisait cinquante ans que ce courant d'idée n'était plus représenté au DFAE.

PROPOS RECUEILLIS PAR CIM

## PAS DE PERMIS: PEINES DURCIES

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, tout automobiliste pincé au volant sans permis de conduire risquera la même peine, que son «bleu» lui ait déjà été retiré ou qu'il ne l'ait jamais passé. Le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de cette modification de la loi sur la circulation routière.

Pour l'heure, celui qui conduit un véhicule après s'être fait retirer son permis risque jusqu'à trois ans de prison alors que celui qui prend le volant sans jamais avoir passé la théorie et la pratique ne doit s'attendre qu'à une amende. Le parlement a voulu les mettre sur un pied d'égalité.

Le contrevenant risquera désormais dans les deux cas une peine privative de liberté de trois ans au plus et/ou une peine pécuniaire d'au plus 360 jours-amende de 3000 francs maximum, a indiqué hier l'Office fédéral des routes. Reste le cas intermédiaire, quand un automobiliste a obtenu un permis de conduire à l'essai, mais que celui-ci est devenu caduc. S'il conduit, l'automobiliste risque alors une peine pécuniaire de 180 jours-amende au maximum. ATS

## Pour la politique, pas besoin d'intervenir

**La mort d'un homme** samedi à Täuffelen (BE), fauché sur un passage pour piétons avec sa famille, s'est invitée hier après midi au Conseil national lors du débat sur Via sicura, le programme de sécurité routière du Conseil fédéral.

La loi en discussion charge Confédération, cantons et communes de veiller à ce que les infrastructures routières respectent les normes de sécurité. Après les accidents à répétition des dernières semaines, le socialiste bernois Matthias Aebischer proposait de citer nommément les passages pour piétons parmi les infrastructures à surveiller. La conseillère fédérale Doris Leuthard convient que cette mention n'aurait rien changé dans les faits, sinon qu'elle aurait permis d'exercer une certaine pression sur les propriétaires des routes.

La majorité de droite du Conseil national a cependant rejeté la proposition socialiste, la jugeant superflue.

Pour le libéral-radical zurichois Markus Hutter, si l'on veut améliorer la sécurité des piétons, mieux vaudrait réintroduire l'obligation pour eux de faire un signe de la main avant de s'engager sur la chaussée pour traverser.

**Ce même esprit libéral** a incité le National à refuser de fixer un âge minimal pour autoriser les enfants à circuler à vélo. «Les parents sont les mieux à même de juger du développement de leur enfant», a plaidé Jacqueline Fehr (ps/ZH), pour qui «fixer un âge limite donne une fausse sécurité». Au contraire, estime Franziska Teuscher (Verts/BE), une telle limite légale constitue une aide précieuse pour les parents, pour qui il n'est pas facile de jauger objectivement les capacités de leur progéniture.

Doris Leuthard elle-même a milité pour le maintien d'une limite d'âge (aujourd'hui fixée à l'entrée à l'école). Sinon? Dès qu'un gamin saura rouler à bicyclette, il pourra

s'aventurer n'importe où. Au premier bambin renversé par une voiture, la ministre des Transports prédit des débats sans fin sur les responsabilités pénales et civiles dans l'accident. Elle a été nettement battue par 121 voix contre 41. Mais la messe n'est pas dite, le National et les Etats (qui propose une limite dès 6 ans avec exceptions) divergeant sur cette question.

**Autre débat** vif hier après-midi, celui concernant la limitation de la validité du permis de conduire. Contre l'avis du Conseil fédéral, le National a définitivement enterré l'idée de contraindre les automobilistes de 50 ans et plus à se soumettre tous les dix ans à un examen de la vue. Doris Leuthard a eu beau rappeler que l'Union européenne généraliserait ces tests l'an prochain, rien n'y a fait. Par contre, l'examen médical tous les deux ans dès 70 ans est maintenu. Le débat sur Via sicura se poursuit ce matin. SERGE GUMY

## EN BREF

### ENDETTEMENT

## Interdire la pub pour le petit crédit

La publicité pour le petit crédit devrait être interdite en Suisse. Par 19 voix contre 17, le Conseil des Etats a donné suite hier à une initiative parlementaire de Josiane Aubert (ps/VD). Personne n'a contesté la nécessité de se battre contre le surendettement, notamment des jeunes.

ATS

### ASSURANCE-MALADIE

## Diagnosics codés

Médecins et hôpitaux devront remettre aux assureurs les diagnostics codés de leurs patients. Le Conseil des Etats a mis sous toit hier cette révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) qui précise que les prestataires de soins doivent ajouter ces documents à la facture transmise aux caisses. ATS